



# CAPN 6 - 2020

## Calendrier du 1er semestre

### Contrôleurs DGFIP

OBJET	CAP	CONSULTATION	DIFFUSION ULYSSE
- Réunion concernant la liste d'aptitude au grade de contrôleur de 2 <sup>ème</sup> classe des Finances Publiques – Année 2020	20/02 (m)	19/02 (am)	Pour les agents ne relevant pas d'une CAPL
- Liste d'aptitude au grade de contrôleur de 2 <sup>ème</sup> classe des Finances Publiques – Année 2020	25(am), 26, 27 et 28(m)/02	20(am), 21(m), 24(am) et 25(m)/02	20/02 (14h)
- Titularisation et examen de la situation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2019-2020	17 et 18(m)/06	15(am) et 16/06	

Pour mémoire, la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique réduit un certain nombre de compétences des CAP.

Le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 met en place ces nouvelles règles du jeu pour les fonctionnaires de l'Etat.

De fait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les CAP (nationale et locale) ne sont plus compétentes en matière de mobilité (mutations).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les CAP (nationale et locale) n'examineront plus les décisions individuelles en matière de promotions (grade, échelon).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les CAP deviennent compétentes pour l'examen du refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail, ou l'examen du refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps (C.E.T.).

**Nos élus C.P. :**

Titulaire : Alain MANCINELLI [alain.mancinelli@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:alain.mancinelli@dgfip.finances.gouv.fr)  
Suppléant : Philippe DUCKERS [philippe.duckers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.duckers@dgfip.finances.gouv.fr)